CHARKI Fadoua

Madame est d'origine marocaine, elle est divorcée. Elle a un fils âgé de 10 ans.

Il est inscrit dans l'enseignement spécialisé type 1 et il va être transféré en type 8.

Il a un trouble du comportement de type TDH.

Le 11 juillet, Madame était fort fatiguée, elle s'est reposée dans son fauteuil et son fils en a profité pour jouer avec un briquet, des cartons et du papier.

Un feu a débuté dans l'appartement.

Elle a essayé d'éteindre le feu avec ses mains et ses pieds mais san succès.

(Elle est locataire).

Madame a une assurance incendie mais uniquement pour le bâtiment (pas pour le contenu).

Madame émarge au CPAS, elle reçoit le RIS d'un montant de 935 € par mois + les AF de 296,79 € et une pension alimentaire de 120 €.

Elle a des frais de pharmacie assez onéreux pour elle et demande une aide financière de la Fondation des Brûlés.

Comme son logement est en rénovation, Mme va habiter quelques temps chez sa sœur (rue Grand peine 101 à 7100 La Louvière).

Valérie Delpierre